



VILLE
D'OLONZAC en MINERVOIS
34210 HÉRAULT

Département de l'HERAULT
Arrondissement de BEZIERS
Commune d'OLONZAC

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 23 Janvier 2024

Délibération N° 2024-01

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de M. Luc LOUIS, Maire.

Etaient présents : L. LOUIS, G. NICKLES, B. FALCOU, JY DUFAUD, MJ. FOUQUET, JA. PUJOL, S. SAMPIETRO, C. VORDY, C. BESSIEUX, J. MOLIERE, M. MAYNADIER, B. ORTIZ, A. REMY, N. PECH, A. MOLINA, L. DEPAUW, N. HÉRÉDIA et R. KERKHOF

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Absent excusé :

Pouvoir : N. ALBIGES a donné pouvoir à B. FALCOU

Secrétaire de séance : MJ. FOUQUET

Objet : Convention de mise à disposition d'un local à l'association Sport culture loisirs Olonzac pour la gestion d'une bibliothèque à compter du 1/02/2024

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les dispositions de la convention de mise à disposition du local situé 3 square de la Mairie 34210 Olonzac, à l'association « Sport culture loisirs Olonzac » pour la gestion d'une bibliothèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (1 abstention N. Pech et 18 votes « pour »), décide :

- D'approuver les conditions de la convention de mise à disposition telles que citées ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document y afférent

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

A Olonzac,
Le 24 Janvier 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

Certifié exécutoire,



